

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM**

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'occupation du domaine public du 21/09/2021 de la société EWIN Services sollicitant l'autorisation d'occuper la rue des Romains afin de réaliser des travaux de remplacement de poteaux téléphoniques au droit du n°3, rue des Romains ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La société EWIN Services est autorisée à barrer la rue des Romains pour les besoins de travaux de remplacement de poteaux téléphoniques au droit du n°3.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à hauteur du n°3.

**Article 3** : La société EWIN Services veillera à la mise en place de la signalisation, notamment par un panneau « route barrée » aux intersections avec la rue Principale et avec la rue Albert Schweitzer.

**Article 4** : La présente autorisation est valable du **27/09 au 29/10/2021 entre 8h et 17h** en fonction de l'avancement des travaux.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- EWIN Services
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosheim
- SDIS
- Affichage

Fait à Bischoffsheim,  
Le 28/09/2021

Le Maire,  
Claude LUTZ

